



Grève interprofessionnelle le 31 Mars Contre le projet de loi Travail.

Pourquoi nous sommes tous concernés !

L'accord « compétitivité » de 2013 a concerné le temps de travail et sa flexibilité, les conditions de départ de l'entreprise et les rémunérations. La direction de Renault a déjà annoncé qu'elle préparait de nouvelles attaques avec un plan « d'hyper-compétitivité » pour 2017.

Or, en 2016, la loi Travail vise à mettre à bas les fondements des droits des salariés et ouvrirait la porte, si elle était appliquée, à des accords d'entreprise pouvant être moins favorables que les conventions collectives et le code du travail, dans les domaines du temps de travail, des licenciements et des rémunérations (heures supplémentaires par exemple). Ce calendrier n'est bien sûr pas le fruit du hasard...

Renault attend cette loi Travail pour ajuster ses attaques contre nos conditions de travail et de rémunération. Nous sommes donc directement concernés par la mobilisation qui vise au retrait de la loi Travail. A nous de la rendre plus forte dès la grève et la manifestation de ce jeudi 31 Mars !

De la « vitrine sociale » au laboratoire antisocial

Pendant des dizaines d'années, Renault était présentée comme une « vitrine sociale ». Bien plus qu'un choix de l'Etat actionnaire à 100%, c'était le fruit des mobilisations de nos aînés. Et aujourd'hui que nos luttes sont moins mobilisatrices, la vitrine est devenu « laboratoire antisocial » ! Ainsi, l'accord Renault dit de « compétitivité » de 2013 a-t-il servi d'exemple dans d'autres entreprises pour obtenir encore plus de sacrifices des salariés.

Car derrière le mot « compétitivité », le patronat cache simplement l'accroissement de l'exploitation en rendant les salariés plus flexibles et en les faisant travailler plus longtemps tout en bloquant leurs salaires.

Le projet de loi Travail fournirait tous les outils pour rendre les futurs accords d'entreprise encore plus destructeurs pour les salariés. Et Renault risquerait d'être l'une des premières grosses entreprises à s'en saisir dès les négociations sur « l'hyper-compétitivité » que la direction compte bien entamer en septembre 2016. Soit quelques semaines après la date supposée de vote de la loi Travail cet été !

Millésime 2015 des rémunérations de Ghosn : pour lui, toutes les années sont des années exceptionnelles...

Ceux qui pensaient que la rémunération de Ghosn en 2014 (7.2 millions d'euros chez Renault) était exceptionnelle car liée au versement d'actions dites « de performance » seront déçus. Car ces actions de performance font maintenant partie intégrante de sa rémunération et il en touche encore un « paquet » en 2015 ! Le groupe Renault l'a annoncé la semaine dernière, C. Ghosn a touché 7.25 millions d'euros en 2015 au titre de PDG de Renault. Quand on vous dit qu'il faut réformer le droit du travail parce qu'on nage en pleine crise... de rire !

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève jeudi 31 mars 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation à Paris départ 13h30 Place d'Italie

RDV devant le CE de Lardy à 12h15

Inscription au car en bas de la cantine dès aujourd'hui ou par mail : cgt.rueil-lardy@renault.com (Participation 5 euros)



De nombreuses dispositions de la loi qui nous concernent directement

Voyons quels sont les éléments de la loi qui nous concernent le plus directement au vu de ce contexte :

1. L'inversion de la hiérarchie des normes : un accord d'entreprise pourrait, avec la loi Travail, être moins favorable que la convention collective et que le code du travail.
2. La possibilité de réduire le paiement des heures supplémentaires à 10% par accord d'entreprise (au lieu de 25% dans la convention collective de la métallurgie).
3. La possibilité, par accord d'entreprise, de porter la durée de « modulation » de ces heures à 3 ans, au lieu d'un an aujourd'hui. Cela signifie que les heures supplémentaires, avec un tel accord, ne seront déclenchées qu'à partir de la 3 821^{ème} heure et ne seront payées qu'au bout de 3 ans.
4. Aujourd'hui, en cas de difficultés économiques, un employeur peut négocier un accord de « maintien de l'emploi » avec des baisses de salaires et une hausse du temps de travail. Si le salarié refuse l'application de l'accord, il peut être licencié pour motif économique, bénéficie d'une protection et peut contester le licenciement. La loi Travail prévoit de nouveaux types d'accords permettant aux entreprises, même si elles n'ont pas de difficulté financières, de baisser les salaires et / ou augmenter le temps de travail. Autre nouveauté : si un salarié refuse de voir son contrat de travail modifié suite à cet accord, il sera licencié pour « cause réelle et sérieuse », limitant ainsi ses recours.
5. Les temps d'astreinte pourront être décomptés des temps de repos.
6. Et bien sûr le « barème indicatif » des indemnités en cas de licenciement abusif et la facilitation des licenciements économiques.

Renault-Espagne, de nouveau « précurseur » ?

Un an avant l'accord « compétitivité » de France, Renault avait fait passer en Espagne un « plan industriel » qui ressemblait à s'y méprendre à ce que nous allons subir. Renault semble suivre la même méthode cette année puisqu'elle tente de faire accepter un nouveau plan en Espagne avec la menace de ne pas attribuer certains moteurs et véhicules dans les usines de Valladolid et Palencia.

Au menu des « discussions » avec les syndicats : l'accroissement du travail les week-ends dans les usines (en passant de rotations « volontaires » à des rotations obligatoires), la baisse des primes et leur transformation en des primes individuelles et de résultats, la perte de jours de congés,...

Une preuve de plus qu'accepter des reculs n'assurent jamais qu'on ne devra pas en faire d'autres encore plus importants quelques années après. Bien au contraire, céder face à ces attaques de la direction de Renault, c'est se préparer à des années de sacrifices, chaque fois plus importants.

Participons à la montée de la lutte contre la loi Travail

Il faut donc lutter contre tout ce qui facilite ces attaques et la loi Travail est un cadeau inespéré fait aux patrons pour leur faciliter la tâche !

Il est primordial que la journée de grève interprofessionnelle du 31 Mars contre la loi Travail soit une réussite sur les sites Renault. Nous qui subissons depuis plusieurs années des attaques violentes contre nos droits et nos salaires, nous voyons que la « compétitivité », ce n'est rien d'autre que l'accroissement de l'exploitation.

Alors, le 31 Mars, tous mobilisés pour le retrait de la loi Travail !

Cet appel à la grève est un appel interprofessionnel qui couvre tous les salariés en France. Cela signifie que vous pouvez participer à la grève si vous êtes prestataires même s'il n'y a pas d'appel à la grève d'un syndicat de votre entreprise. Si vous voulez plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : cgt.rueil-lardy@renault.com